



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Le regroupement avec un regroupant belge

Tout savoir sur le regroupement familial avec un regroupant belge : belge sédentaire, citoyen européen, conditions, procédure...



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)

- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Le regroupement avec un regroupant majeur ressortissant d'un pays tiers

Tout savoir sur regroupement familial avec un regroupant majeur ressortissant d'un pays tiers : regroupant bénéficiaire de la protection internationale, regroupant non-bénéficiaire de la protection internationale, regroupant mineur, conditions, procédure...



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Le regroupement familial

Tout savoir sur le regroupement familial : l'octroi, le régime transitoire, la situation, la demande...



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

**Demande d'équivalence :
dernier délai de deux
semaines**



Attention, si vous souhaitez **étudier** ou **poursuivre vos études** en Belgique, vous n'avez plus que deux semaines pour faire une demande d'équivalence. Vous devez en effet introduire votre demande d'équivalence pour le 15 juillet 2026 au plus tard !

Pour rappel, **l'équivalence de diplôme** détermine la valeur des études suivies à l'étranger, en les comparant aux études similaires en Belgique. La première question à se poser dans le cas d'une équivalence de diplôme est de savoir si vous souhaitez travailler ou étudier en Belgique.

Pour **travailler en Belgique**, l'équivalence est obligatoire pour exercer une profession réglementée ou non réglementée dans le secteur public ou les institutions subsidiées par les pouvoirs publics.

Pour **poursuivre des études en Belgique**, cela dépend du type d'enseignement que vous voulez rejoindre. Dans l'enseignement supérieur, par exemple, les démarches ne sont pas les mêmes s'il s'agit de s'inscrire aux études d'un premier cycle (bachelier) ou aux cycles supérieurs (master, master de spécialisation, doctorat).

Le dossier doit être introduit entre le **15 novembre** et le **15 juillet** de l'année académique précédant celle au cours de laquelle vous comptez vous inscrire.

Pour toutes les démarches à introduire, veuillez consulter [nos articles](#) à ce sujet.



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Accompagnement pour les NEETS

Tout savoir sur les programmes d'accompagnement vers l'emploi des jeunes NEETS, adresses...

[RGPD](#)

[Politique de cookies \(EU\)](#)

- [Suivre](#)
- [Suivre](#)
- [Suivre](#)

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93

inforjeunes@jeminforme.be



.brussels 
au coeur de l'emploi

